Ancienne République yougoslave de Macédoine ARYM: aide macrofinancière supplémentaire de la Communauté

1999/0166(CNS) - 06/10/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Hans-Peter MARTIN (PSE, A) sur l'aide macrofinancière à la FYROM, le Parlement européen approuve la proposition mais demande que ce pays s'emploie à mettre en place une économie sociale de marché, crèe des emplois et améliore les conditions de vie de sa population. Attirant l'attention sur le fait que l'aide devra être utilisée dans le respect des règles de contrôle budgétaire communautaire, il souligne que l'octroi par la Communauté d'un prêt à long terme devra également poursuivre l'objectif de bon fonctionnement de l'administration macédonienne et répondre aux besoins sociaux fondamentaux des populations, tout en assurant la bonne marche de l'économie. Il faut également que l'octroi du prêt soit conditionné au respect de principes de gestion fiable et performante de la part de la FYROM. Le Parlement demande en outre que le volet "dons" de l'aide tienne compte éventuellement de la révision des perspectives financières. Enfin, le Parlement demande à être informé avant le décaissement de la seconde tranche du prêt et de toute tranche ultérieure et que le rapport à transmettre annuellement par la Commission sur la mise en oeuvre de la décision soit présenté pour le 15 septembre au plus tard.